VINCENT WRIGHT

Questions d'un jacobin anglais aux régionalistes français

Les questions posées dans cet article sont simples, évidentes et parfois naïves. Les observations qui suivent chaque question visent non ceux qui vivent (ou ont vécu) sous des régimes dictatoriaux (où n'importe quel moyen pour diluer le pouvoir central serait désirable) ou sous des régimes fédéraux tels que la Suisse ou l'Allemagne fédérale. Elles sont adressées plutôt à des régionalistes français, c'est-à-dire à ceux qui vivent dans un système centralisé et de nature libérale et assez pluraliste, et qui veulent changer le système par le moyen de la décentralisation régionale. Les observations qui suivent sont, dans l'ensemble, assez sceptiques, puisque sur presque toutes les grandes questions il me semble que l'ignorance et l'illusion abondent — et sur l'analyse du système actuel et sur les bienfaits de la régionalisation.

Mon argumentation principale est la suivante : pour les grands problèmes qui se posent actuellement aux citoyens, la régionalisation risque d'être inappropriée ou même nuisible. L'Etat centralisé est loin d'être parfait, mais la centralisation qui est beaucoup plus souple qu'on ne le pense généralement est plus capable de répondre à l'ensemble des problèmes (non à tous, puisque certains — tels que celui de la drogue — sont probablement insolubles) que la région. D'autre part, les observations essayent de démontrer que les régionalistes confondent la centralisation avec d'autres phénomènes (comme la modernisation) qui sont historiquement, mais non logiquement, liés. Finalement, ces observations ont pour but de révéler les confusions et les contradictions dans la pensée de certains régionalistes.

I. — L'EFFICACITÉ ADMINISTRATIVE D'UN SYSTÈME DÉCENTRALISÉ EST-ELLE PLUS GRANDE QUE DANS UN SYSTÈME CENTRALISÉ ?

On propose généralement comme axiome incontestable qu'un système centralisé est une source inévitable de délais et d'obstructions nuisibles à la bonne et rapide marche des affaires. Chacun peut produire des histoires qui illustrent *Le Mal français* pour reprendre le titre d'un livre trop célèbre de M. Peyrefitte dont la lutte héroïque pour la décentralisation est restée pendant toute la présidence de M. Giscard d'Estaing purement verbale.

Je voudrais pour répondre à cette question faire quelques petites remarques. D'abord, un Etat centralisé a la capacité (sinon toujours la volonté) de décider en cas d'urgence, et pour un problème d'ordre national, beaucoup plus rapidement qu'un Etat décentralisé. Faire appliquer la décision est un autre problème — et il ne faut pas confondre décision et application — deux problèmes qui exigent peut-être des solutions différentes.

Deuxièmement, délais et obstructions ne sont pas nécessairement une mauvaise chose. Fonctionnellement, de tels délais et de telles obstructions peuvent être importants — pour permettre une forte mobilisation des intérêts en jeu, une discussion plus profonde qui laisse émerger des difficultés potentielles dans l'application et, par là, une meilleure légitimation de la décision finalement prise. En troisième lieu, les délais imposés par le centre dans certains domaines (tels que l'urbanisme) sont parfaitement justifiés en ce qui concerne la qualité de la décision. Même un décentralisateur acharné éprouverait une certaine difficulté à soutenir que le goût esthétique des élites locales est toujours à la hauteur des tâches qui leur incombent. Il eût été préférable dans des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Italie (la France est différente à cet égard...) que les vandales locaux fussent encore plus surveillés par des administrations centrales. L'expérience montre que le bilan esthétique du centre, bien que globalement négatif, est néanmoins plus positif que celui de la périphérie. Dans d'autres domaines, l'activité gênante du centre se justifie par le fait qu'une politique d'une localité peut avoir des implications énormes pour une autre : faire une route ou construire un hôpital peuvent avoir des conséquences directes et néfastes pour les voisins.

Quatrième observation : la vraie source de l'obstructionnisme central ne se trouve pas toujours au centre. Bien sûr on ne peut

nier que dans certains cas il s'agit bien de l'incapacité, de la mauvaise volonté et de l'inefficacité des services administratifs centraux. Mais ce n'est pas toujours le cas. Des études telles que le rapport de la commission Redcliffe-Maud (1966-1969) sur les collectivités locales en Angleterre décrivent une réalité beaucoup plus complexe. Une collectivité locale, à la recherche de popularité locale, promet une politique, tout en sachant que le centre ne peut que la rejeter. L'administration centrale devient automatiquement un bouc émissaire institutionnalisé, parfois conscient et désabusé, dans un jeu hypocrite et démagogique. A cet égard il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un pouvoir distant et impersonnel pour la stabilité du système politico-administratif global, puisque un tel pouvoir sert d'utile soupape de sécurité.

Dernière observation en ce qui concerne l'efficacité des services décentralisés : des études — surtout américaines — montrent que, pour de grands projets, les délais sont semblables quel que soit le niveau de décision. Régionaliser le processus de décision n'implique aucunement la réduction du personnel (la régionalisation de la politique hospitalière en Grande-Bretagne et en Italie est très révélatrice à cet égard) ni la disparition du problème de coordination administrative — source de tant de délais. En réalité, les délais administratifs sont le résultat de facteurs qui ont peu de rapport avec l'espace territorial. Parmi ces facteurs, on peut citer l'efficacité du personnel, le degré de mobilisation des intérêts en cause, la politisation ou non du problème. Il serait naïf de croire que ces facteurs disparaîtraient avec l'introduction d'une politique de régionalisation.

II. — LE CADRE RÉGIONAL EST-IL ÉCONOMIQUEMENT PLUS RATIONNEL ET PLUS JUSTE QUE LE CADRE NATIONAL ?

On ne peut qu'être assez sceptique lorsqu'on entend l'argument couramment employé que, sans la mainmise de l'Etat, les régions pauvres seraient plus prospères. Le dynamisme des Bretons, des Gallois et des Galiciens est, paraît-il, étouffé par des technocrates et bureaucrates nationaux. Bien sûr, on ne peut nier l'existence de grandes disparités régionales — maintes fois constatées dans les rapports des gouvernements nationaux, de la communauté européenne et de l'OCDE. Mais encore une fois un certain nombre de questions et d'observations s'imposent.

Première observation : *les habitants de toutes les régions* — même

les plus défavorisées — sont plus prospères que dans le passé : le bilan global de l'Etat centralisé pour élever le niveau général de *tous les citoyens* est fort bonorable.

Il se peut que certaines régions soient en déclin (un déclin, d'ailleurs, qui est le résultat de nombreux facteurs qui n'ont aucun rapport avec la centralisation), mais les habitants qui y restent sont généralement plus prospères, et ceux qui sont partis sont encore plus prospères.

Cette observation soulève une question de première importance, question qui revient souvent dans tout le débat sur la régionalisation : quel doit être le but principal des gouvernements — le bonheur de l'individu ou le bonheur d'un territoire (nommé région, province) ? Bien sûr, on aimerait que les deux soient inextricablement liés, qu'on puisse poursuivre les deux buts à la fois. Il se peut même que dans les années 1950 et 1960 — années de prospérité économique sans précédent — les gouvernements aient tenté cette politique à deux objectifs. Mais même pendant cette période, une politique régionale parfois hardie (notamment en Grande-Bretagne) s'avérait décevante. Avec la crise actuelle, le choix entre le national et le régional s'impose de plus en plus : le national peut-il s'offrir le luxe de soutenir le « local » malade ?

Mais revenons à la question posée : le cadre régional est-il économiquement plus rationnel et plus juste que le cadre national ? La question peut être approchée en posant d'autres questions : avec la mondialisation et l'européanisation du marché économique, la région est-elle assez puissante pour se protéger ? une régionalisation politico-administrative entraînerait-elle une régionalisation des acteurs économiques (si oui, la question précédente devient encore plus importante, si non, la régionalisation en question risque d'être sans substance réelle) ? sans l'intervention financière de l'Etat central, la situation des régions pauvres ne serait-elle pas encore pire (les controverses sont nombreuses sur ce sujet et on ne peut apporter à cette question aucune réponse claire) ? une région pauvre a-t-elle les ressources matérielles et humaines pour lutter contre une région avec une infrastructure puissante ?

A toutes ces questions, il faut une réponse prudente. Mais il n'est pas trompeur de soutenir que pour des régions pauvres (mais parfois électoralement riches) il faut peut-être un système centralisé capable de négocier pour elles à Bruxelles et capable, *au nom de la solidarité nationale*, de les protéger en demandant et imposant des sacrifices de la part des régions riches. La meilleure politique régionale n'est pas nécessairement une politique de régionalisation.

Deux dernières questions doivent être posées dans le domaine économique. Premièrement, un Etat centralisé qui se régionalise — et, par ce fait même, se fragmente — est-il mieux placé pour lutter contre le fléau de l'inflation ? Deuxièmement, la région est-elle le cadre approprié pour s'occuper du grave problème des *inner cities* (les centres des grandes villes dans certains pays qui se dépeuplent et se désindustrialisent) ou d'énormes problèmes de nature sectorielle (mais qui ont des implications régionales) ? Encore une fois, les réponses sont loin d'être claires. Il serait certainement illusoire de penser que la régionalisation (« vraie » ou non) soit capable de résoudre tous les problèmes économiques soulevés.

III. — UN POUVOIR RÉGIONAL EST-IL NÉCESSAIREMENT PLUS DÉMOCRATIQUE QU'UN SYSTÈME CENTRALISÉ ?

L'argument démocratique des régionalistes repose sur plusieurs hypothèses dont nombre sont d'une validité douteuse. D'autre part, on ne peut résoudre cette question sans une définition (consciente ou inconsciente) de la démocratie, et sans entrer dans un long exposé doctrinal ou théorique du sujet, on peut soutenir que et la centralisation et la décentralisation peuvent se justifier *démocratiquement* puisque les exigences démocratiques des citoyens comportent des éléments parfaitement contradictoires. C'est la priorité accordée à chacun des éléments qui serait déterminante pour le choix entre centralisation ou régionalisation.

Regardons quelques-unes des hypothèses régionalistes :

a) *Un pouvoir régional serait plus proche des citoyens.* — Mais un pouvoir municipal ou départemental serait encore plus proche, et il est fascinant de noter les dénonciations virulentes faites par les régionalistes italiens contre l'esprit de clocher des villes ou par les régionalistes français contre les élites départementales qui protègent leur territoire. Il est parfaitement possible de décentraliser sans régionaliser, et si la question importante est celle de créer des liens plus directs et plus proches entre citoyens et autorités politiques, une franche décentralisation municipale serait sûrement plus efficace qu'une politique de régionalisation.

b) *Un pouvoir régional permettrait aux citoyens de « vivre au pays ».* — Mais par quels moyens ? L'argument suppose que les régions

pauvres pourraient se protéger mieux sans l'intervention étatique — mais comme nous l'avons vu, rien n'est plus incertain. D'ailleurs, faut-il que les gens vivent au pays ? N'est-il pas hautement désirable que les gens se déplacent — et souvent ? La mobilité n'est-elle pas non seulement une condition essentielle d'une économie saine et prospère, mais aussi d'un épanouissement culturel et moral de la personne ? Dans le contexte de eet argument régionaliste se trouve un cri du cœur en faveur de la culture locale, puisque la centralisation est tenue comme responsable de la destruetion de cette culture. Sans entrer dans une discussion sur la valeur intrinsèque de cette eulture locale (la poésie galloise et les *bag pipes* écossais ne sont pas au goût de tout le monde — même au pays de Galles ou en Ecosse...) ne peut-on soutenir que la destruction d'une eulture résulte d'une série de facteurs fort complexes qui n'ont aueun rapport inhérent avec la centralisation. L'ouverture d'une région par l'arrivée des chemins de fer, par la eonstruction de nouvelles routes, par l'industrialisation et l'urbanisation, bref par la *modernisation*, est plus dangereuse pour la survivance d'une culture locale que toute l'activité des Jacobins acharnés. Qui plus est, eertains soutiendraient que la politique d'uniformisation (mot combien émotionnel !) a souvent comme effet général l'élargissement des horizons culturels des citoyens (un des buts, d'ailleurs, des Jacobins réformateurs de la IIIe République). N'est-il également vrai que la domination culturelle de Paris, de Londres, de Berlin d'entre les deux guerres permet aux provinciaux l'accès à unc culture plus grande et qui, par sa nature même, est universelle.

c) *Le pouvoir régional permettrait l'émergence d'une démocratie de participation.* — Encore une fois l'hypothèse soulève d'énormes problèmes pratiques et théoriques. Quel degré de participation peut-on permettre sans que tout le processus de décision soit bloqué ? Il est de plus en plus difficile de gouverner, de faire et d'imposer des choix, et la participation risque de rendre le problème plus aigu. Une participation accrue dans le processus de décision ne risque-t-elle pas d'être une nouvelle source de délais et d'obstructions, c'est-à-dire d'exacerber un problème que les champions de la régionalisation veulent résoudre ? Question plus complexe : est-ce qu'il y a un lien *nécessaire* entre la participation et la démocratie ? Selon certains auteurs, marqués par les événements des années 1930 et 1940, il n'y en en a *aucun*. Pour Lipset, Talmon et Morris-Jones, la *non-participation* peut très bien être interprétée comme un signe de bonne santé politique : elle peut être le reflet non d'indifférence ou

de dégoût, mais plutôt de contentement avec le système politique — le citoyen exerce son choix librement en s'abstenant de toute activité politique, et le fait qu'il s'abstient est preuve de l'absence de contraintes sur lui. Une société politique mobilisée avec un fort degré de participation peut être malade (Allemagne de Weimar) ou une société totalitaire (Allemagne de Hitler). D'autres auteurs vont plus loin : Beretson, Burdick, MacKenzie et, bien entendu, Schumpeter tentent de redéfinir la notion de démocratie : pour eux la démocratie consiste essentiellement en une concurrence continuelle et institutionnalisée entre élites dominantes, qui sont jugées tous les trois-quatre ans par le moyen d'élections. Par ces auteurs, la démocratie de masse peut signifier irrationalité, conflits aigus, autoritarisme, instabilité, inséeurité. On peut être sceptique sur les arguments de ces auteurs (pour la plupart trop marqués par une époque néfaste de l'histoire européenne) et on peut être réceptif aux arguments d'un Duncan et d'un Lukes pour qui la participation est un moyen d'auto-protection et une voie qui amène à la réalisation de l'autonomie morale de l'individu — ce qui doit être le but ultime de la démocratie. En d'autres termes, on peut accepter l'idée que la participation a comme but la protection des intérêts de l'individu et son épanouissement moral (Parry emploie les termes *instrumental* (protection) et *developmental* (réalisation individuelle) pour décrire ces deux buts). Cela dit, participation ne veut pas dire *inévitablement* démocratie et d'autre part le problème de participation n'est pas automatiquement résolu par une politique de régionalisation. Même si l'on interprète la participation de façon très restreinte comme un bon taux de participation électorale, l'expérience européenne montre que la mobilisation électorale n'est point liée à la structure du cadre gouvernemental — de la dimension de l'espace spatial électoral — mais plutôt, bien que non exclusivement, à l'importance de l'enjeu politique.

Les régionalistes sont confrontés à un autre problème concernant la participation. Il est relativement facile de régionaliser le processus de décision dans un Etat centralisé au nom de la participation. Mais il s'agit de la participation de qui ? Toutes les études montrent que les groupes agissant — quel que soit le niveau de leur activité — sont dominés par les mêmes catégories de citoyens : les hommes qui ne sont plus jeunes et des classes moyennes éduquées. Le problème de la participation des jeunes, des femmes et des classes ouvrières ne disparaîtrait pas avec une politique de régionalisation — aussi radicale qu'elle soit. L'expérience de l'Italie (souvent avancée comme modèle) et de la France suggère aussi que la régio-

nalisation ne crée pas spontanément une nouvelle élite régionale : les acteurs locaux et nationaux (souvent d'ailleurs, les mêmes) dominent les régions. Donc, le problème de la participation ne serait probablement pas résolu par la régionalisation : sa solution se trouverait plutôt dans la démocratisation des structures existantes de pluralisme.

La centralisation ne résout pas non plus ces graves problèmes mais pour le maintien d'un système démocratique, elle a néanmoins plusieurs mérites. En premier lieu, *dans l'ensemble*, elle permet une meilleure circulation des élites — l'alternance politique joue (exception faite de l'Italie) dans tous les pays d'Europe occidentale — même en France. En revanche, certaines régions sont depuis toujours entre les mêmes mains politiques, tous les pays d'Europe ayant leurs régions rouges et leurs régions conservatrices. Or l'absence d'alternance, le manque de circulation des élites dirigeantes amènent trop facilement à cette eorruption (fiancière et morale) qui, à la longue, mine les système démocratiques. Si la démocratie implique un contrôle (ou autocrontrôle) dcs dirigeants politiques, un système centralisé qui est plus susceptible de changer ses élites semble plus satisfaisant. Ajoutons que si l'on croit également que la démocratie implique la protection des minorités non territoriales, on peut, sur une analyse de la *récente* expérience européenne, opter pour une solution centralisée. En Irlande du Nord, lorsque le pays jouissait d'une large autonomie, les droits de la minorité catholique ont été totalement bafoués (on oublie trop facilement que les troupes britanniques s'y trouvent parce que les catholiques ont demandé leur intervention...). Le cas de la Belgique depuis la régionalisation n'est guère rassurant non plus : peut-on dire que les intérêts des francophones en pays flamand sont aussi respectés que ceux des Flamands lorsque le pays était sous la « domination » française ? En effet, les élites nationales sont inévitablement impliquées dans un processus de décision où les compromis s'imposent constamment. L'harmonie politique et sociale et le simple bon sens électoral dictent une politique de sensibilité envers les minorités, surtout dans les pays où l'alternance joue (comme la Grande-Bretagne) ou où l'alternance menace (la France 1958-1981) — c'est-à-dire dans presque tous les pays d'Europe occidentale. En outre, dans un système décentralisé, la suppression des intérêts des minorités est plus facile, parce que l'élite locale se croit plus légitime (l'argument des protestants de l'Irlande du Nord).

Dans tout le débat sur la région et la démocratie, les partisans de la régionalisation font deux erreurs assez naïves. Premièrement,

ils croient que les élites politico-administratives sont coupées des réalités locales lorsqu'en réalité elles sont en contact continu à travers un tissu de liens intégratifs (partis politiques, associations, groupes de pression, comités, conseils, commissions). Chaque pays sécrète son propre système de liens (en France, le système du cumul des mandats est particulièrement frappant, tandis qu'en Angleterre il existe un « national local government system » (Rhodes), les fonctionnaires locaux appartenant à des associations ou syndicats nationaux. D'autre part, chaque système répond à un certain nombre d'exigences historiques et politiques. Deuxièmement, les partisans de la régionalisation croient avec raison à la nécessité de diffuser davantage le pouvoir politique. Mais pourquoi une diffusion *géographique* ? Pourquoi faut-il qu'une parcelle de terre — nommée région — soit investie de qualités quasi sacrées (qualités qu'on rejette — à raison — lorsqu'on parle de l'Etat) ? Le débat démocratique doit-il être focalisé sur l'*individu* ou le *territoire* ? En plus, peut-on vraiment soutenir que le pouvoir n'est pas largement diffusé dans les pays démocratiques de l'Europe occidentale ? *Centralisation ne veut pas dire concentration :* un système centralisé ne peut qu'être décentralisé, mais cette décentralisation ne prend pas automatiquement une forme géographique. Les formes — puisqu'elles sont multiples — sont complexes, subtiles, souples et parfois difficiles à discerner — ce qui est une des forces de la centralisation puisque le système peut s'adapter sans trop de remous.

IV. — DANS QUELS DOMAINES PEUT-ON RÉGIONALISER ?

Ici on touche à une question infiniment complexe, et, à vrai dire, insoluble. Dans la nature des choses il n'existe pas de solution susceptible de donner satisfaction à tout le monde. Les critères qu'on choisit pour établir la liste des fonctions, des rôles et des pouvoirs à régionaliser ne peuvent qu'être le reflet d'une position idéologique ou politique. Tout est question de degré, tout est à négocier, tout est, en fin de compte, arbitraire et irrationnel. N'est-il pas quelque peu curieux que parmi les plus fermes adversaires de la centralisation se trouvent actuellement les socialistes du Président Mitterrand et les républicains du Président Reagan qui par les mêmes moyens cherchent des fins totalement différentes ?

Tout le monde serait d'accord pour laisser la défense et les affaires étrangères au centre. Mais les affaires européennes ? Les régions doivent-elles avoir le droit d'entrer en contact direct avec Bruxelles

et si oui, les paysans français seront-ils mieux protégés par une délégation régionale ou par une délégation nationale qui a de nombreuses cartes à jouer ? Et le domaine social ? Peut-on laisser, par exemple, la politique de l'avortement aux autorités locales (et accepter le macabre spectacle des cars remplis de femmes enceintes venant des régions moyenâgeuses et se dirigeant vers des cliniques des régions plus complaisantes) ? Et le domaine sanitaire où certaines régions sont notoirement avares ? Et le domaine culturel où quelques régions sont franchement arriérées ? Et sur des questions telles que le maintien de la peine capitale ? En fin de compte, la liste des pouvoirs à régionaliser ne peut que refléter les craintes, préoccupations ou préjugés des régionalistes. Qu'un conservateur soit régionaliste semble logique (il limite les dégâts faits par des centres égalitaires et interventionnistes). Qu'un réformateur attaché à certaines valeurs universelles soit régionaliste est pour le moins curieux.

V. — COMMENT DÉFINIR DE FAÇON SATISFAISANTE LE CADRE GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION ?

Il existe, en effet, quatre problèmes fondamentaux pour les régionalistes. Le premier est celui de « community without propinquity » (Melvin Webber) : la solidarité du groupe n'implique pas nécessairement la solidarité spatiale et un cadre géographique n'invoque pas nécessairement une cohésion sociale, économique ou psychologique. La création des régions n'entraîne pas automatiquement la création des liens de solidarité qui donneraient à ces régions une vie réelle. Le deuxième problème fondamental résulte du fait que la régionalisation ne provoque pas nécessairement une réaction régionaliste de la part des acteurs nationaux. En Italie (avec des conseils régionaux élus au suffrage universel) les principaux acteurs politiques, administratifs, industriels (partis politiques, syndicats et autres groupes de pression, banques, compagnies d'assurances, etc.) s'insèrent dans un réseau national. Alors, comment les inciter à agir autrement ?

Troisième problème fondamental : comment régler le problème ultra-délicat des rapports entre la région et les autres autorités locales au sein de la même région. La rivalité traditionnelle entre Metz et Nancy a-t-elle disparu avec la création de la région ? Le problème peut être très aigu si, par exemple, une ville (toujours plus dépensière) se trouve à gauche et la région (normalement plus prudente sur le plan financier) vote à droite. A la base de toute notion

de décentralisation, on peut discerner l'hypothèse selon laquelle les autorités locales sont toujours des interlocuteurs plus valables et plus compréhensifs — parce que moins distants — que le centre. Il faut cependant se poser la question essentielle — plus valables pour qui ? plus compréhensifs envers qui ? Est-il certain, par exemple, que Paris soit moins sensible que Nancy aux cris du cœur de Metz ? Quatrième problème fondamental : comment définir les limites de la région si les buts poursuivis sont parfaitement contradictoires ? Les régionalistes essaient de satisfaire cinq besoins principaux : *le besoin d'efficacité économique* qui exige des unités très grandes (pour avoir des ressources financières substantielles et une infrastructure adéquate aussi bien que pour lutter contre les forces économiques étrangères) ; *le besoin de cohérence administrative* (mais l'unité spatiale optimale est très difficile à définir — à différents problèmes administratifs il faut des cadres spatiaux différents) ; *le besoin de justice sociale* (qui nécessite l'intervention du centre pour protéger les plus dépourvus) ; *le besoin de démocratiser le système décisionnel* (qui exige peut-être des unités assez petites).

Il y a donc contradiction dans les exigences régionalistes. Il y a également confusion : confusion entre décentralisation et régionalisation (des municipalités ou départements peuvent perdre leurs droits à cause d'une politique de régionalisation) ; confusion entre une politique régionale et une politique de régionalisation ; confusion entre *concentration* et *centralisation* (ce dernier peut impliquer une large diffusion des pouvoirs) ; confusion entre différents systèmes de centralisation. En effet, la centralisation peut cacher une multitude de situations et peut permettre une multiplicité de situations. Le centre est rarement une entité homogène : l'appareil de l'Etat est profondément divisé et fragmenté et permet une pénétration à plusieurs niveaux par les élites locales qui sont souvent, par leurs liens nationaux, très conscientes de ces divisions et de cette fragmentation. Ajoutons aussi que le centre, au nom de l'harmonie sociale et politique, laisse parfois une grande autonomie *de fait* aux régions (les cas de la Bretagne et de l'Ecosse sont particulièrement significatifs). La centralisation des Etats comme la France ou la Grande-Bretagne est le résultat non d'une conspiration élitiste, destinée à étouffer les forces vives de la nation : il faut chercher les causes de la centralisation dans l'insécurité interne et des frontières, l'impact des guerres successives, l'homogénéisation de la culture due à l'industrialisation et l'urbanisation et au développement des médias, le désir (électoralement exprimé) pour une société plus juste, plus démocratique, et surtout plus égalitaire. Aucun cadre physique ou spatial

n'est capable de satisfaire tous les besoins des citoyens : il faut bien choisir l'ordre des priorités que l'on veut réaliser. L'Etat centralisé a sûrement des problèmes, mais on ne répond pas aux exigences contradictoires des citoyens en les exacerbant — ce qui risque d'être le cas avec une politique de régionalisation irréfléchie.

Vincent WRIGHT. — **An English jacobin question French regionalists.**

The article attempts to call into question some of the basic assumptions and axioms of those who wish to regionalize centralist, liberal democratic states, such as France. By raising a series of questions related to the economic, administrative and politieal claims of the regionalists, it hopes to expose some of their confusions and contradictions. Whilst accepting that the state is presently confronted with problems in meeting the conflicting exigences of the citizenry, it argues that, nonetheless, it remains an infinitely more flexible and more effective terrirorial unit than the region for meeting those exigences.

RÉSUMÉ. — *Cet article tente de remettre en question certains des présupposés et des axiomes de ceux qui souhaitent régionaliser les Etats centralisés, démocratiques et libéraux, comme la France. En soulevant une série de questions touchant les doléances économiques, administratives et politiques des régionalistes, il espère exposer quelques-unes de leurs confusions et contradictions. Tout en admettant que l'Etat est actuellement confronté aux exigences conflictuelles de la citoyenneté, il affirme que néanmoins l'Etat demeure une unité territoriale infiniment plus souple et efficace que la région pour répondre à ces exigences.*